



**Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse :
services financiers dans les paradis fiscaux et structures de planification
patrimoniale
Mis à jour en août 2022**

Approche de B Lab concernant les sujets de controverse et la certification B Corp

Les entreprises certifiées B Corporation sont des entreprises à but lucratif qui répondent aux normes les plus rigoureuses en matière de performance sociale et environnementale globale, de responsabilisation et de transparence. Elles sont à l'avant-garde du mouvement visant à utiliser l'activité des entreprises comme une force pour générer un impact positif.

Des interrogations délicates et complexes surgissent régulièrement quant à la manière dont les sujets de controverse touchant le monde des entreprises peuvent affecter l'éligibilité d'une entreprise à la certification B Corp. Ces situations peuvent être communiquées par une entreprise dans son [Formulaire lié aux exigences de transparence](#), par une tierce partie par le biais de la [Procédure de plainte publique](#) officielle de B Lab ou par l'opinion publique, en débattant autour des exigences et des normes de certification de B Corp. Le [Conseil consultatif sur les Normes](#) indépendant de B Lab se charge ensuite de prendre les décisions appropriées, dans le cadre d'un processus d'examen associé aux exigences de transparences.

Le Formulaire lié aux exigences de transparence de B Lab sert de fondement au processus d'examen des exigences de transparence, qui couvre les industries, les pratiques, les résultats et les sanctions sensibles, et qui s'appuie sur des examens et des normes de tierces parties, comme la Liste d'exclusion de la SFI et les Conventions de l'Organisation internationale du travail. Dans la mesure où une liste de sujets sensibles peut être incomplète, B Lab se réserve alors le droit de procéder à des examens similaires sur des questions non mentionnées dans le Formulaire lié aux exigences de transparence, mais qui sont considérées comme sujettes à des préoccupations importantes de la part des parties prenantes et à une violation potentielle de la Déclaration d'interdépendance du mouvement B Corp.

Face à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou de questions pour lesquels un modèle de prise de décision n'a pas encore été élaboré, B Lab conduit des recherches sur le sujet afin d'orienter la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Cette recherche se base sur la compilation de sources complémentaires par le personnel de B Lab, avec pour objectif général d'identifier et de comprendre les différentes préoccupations du secteur ou le sujet de controverse, ainsi que les différentes perspectives des parties prenantes. Ce travail s'appuie sur une analyse de la presse spécialisée dans le secteur et l'impact de cette dernière, la manière dont le sujet de

controverse est réglementé par d'autres normes, les politiques publiques existantes et les recommandations de politiques publiques émanant d'organisations à but non lucratif et d'autres experts en la matière, les cas d'étude des acteurs du secteur, aussi bien positifs que négatifs, les entretiens avec des experts et d'autres commentaires et points de vue du public. Ce contenu est à son tour utilisé pour élaborer le cadre de l'examen du Conseil consultatif sur les Normes, afin de déterminer les types de questions auxquelles chaque entreprise devra répondre.

En ce qui concerne les secteurs d'activité sujets à des controverses, une tension naturelle et saine oppose la tendance à exclure toutes les entreprises de ces secteurs d'activité de la possibilité d'obtenir la certification B Corp, et le *besoin d'un leadership* qui a le potentiel de transformer la culture, le comportement et l'impact de ces entreprises. Même si B Lab et son [Conseil consultatif sur les Normes](#) peuvent déterminer qu'une industrie dans son ensemble n'est pas éligible à la certification en raison de ses impacts négatifs ou de ses pratiques, ils reconnaissent également que dans certains secteurs sujets à controverse, il est possible pour les entreprises de gérer de manière significative ces impacts négatifs potentiels ou ces controverses. Dans ce contexte, le besoin de distinguer les bons et les mauvais acteurs, ainsi que les pratiques satisfaisantes, optimales et exemplaires, peut s'avérer plus urgent que jamais, en implantant des normes rigoureuses en matière de performances sociales et environnementales vérifiées, de responsabilisation et de transparence publique. La mise en place de normes réalistes et transparentes, qui contribuent à améliorer les décisions en matière de politique, d'investissement, d'achat et d'emploi, sert au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Tout en reconnaissant qu'il existe de nombreux points de vue différents et raisonnables sur ce qui contribue à une prospérité partagée et durable pour toutes et tous, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes détermineront l'éligibilité à la certification B Corp et, le cas échéant, exigeront des entreprises issues de secteurs sujets à une controverse, ayant des politiques qui suscitent la controverse, ou engagées dans des pratiques controversées, qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs activités et à la manière dont elles gèrent et atténuent ces préoccupations. B Lab documentera et partagera également publiquement ces prises de position afin de permettre à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens et les décideurs politiques, de porter leur propre jugement sur les performances d'une entreprise, et de favoriser un débat public réfléchi et constructif sur ces enjeux majeurs. Les déclarations et cadres de B Lab sur les sujets de controverse peuvent être consultés [ici](#).

Ces cadres, comme les normes de B Lab en général, sont en constante évolution, et nous espérons pouvoir les améliorer à l'avenir. B Lab est ouvert à d'autres approches qui lui permettront d'affiner son point de vue et, espérons-le, de contribuer à un dialogue constructif sur le rôle des entreprises dans la société.

Indépendamment de l'éligibilité à la certification B Corp, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent utiliser l'[Évaluation B Impact Assessment](#) comme outil de gestion d'impact interne pour évaluer et améliorer leurs pratiques globales, et/ou adopter une structure juridique de gouvernance des parties prenantes (telle qu'une entreprise à but non lucratif) adaptée

à la structure actuelle de l'entreprise et à sa juridiction.

Si vous avez des questions ou des observations sur l'approche de B Lab concernant les points traités ci-dessous, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.

Services financiers dans les paradis fiscaux, structures de planification patrimoniale et certification B Corp

Les entreprises du secteur de la planification patrimoniale jouent un rôle clé dans la gestion et la création de patrimoine, au même titre que d'autres services financiers, notamment ceux agissant dans des juridictions connues pour être des paradis fiscaux pour les entreprises et les personnes. Compte tenu de l'importance de leurs services, leurs activités et leurs modèles d'affaires comportent également des risques. Si les risques varient d'une entreprise à l'autre, les plus importants liés à ce secteur ont trait aux aspects suivants : dissimulation de propriété effective et de sources de richesse ; blanchiment d'argent et corruption ; enfin, évasion et évitement fiscaux.

Compte tenu de ces controverses, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes indépendant ont pris la décision suivante concernant l'éligibilité à la certification B Corp :

Les structures de planification patrimoniale et autres entreprises de services financiers suivantes ne sont pas éligibles à la certification B Corp : 1) structures opérant dans des juridictions ayant obtenu un « score de paradis fiscal » de 100 à l'[Indice des paradis fiscaux pour les sociétés \(CTHI\)](#) du Tax Justice Network ; 2) structures ne servant pas exclusivement des clients résidant physiquement dans la juridiction concernée.

Toutes les autres structures de planification patrimoniale sont admissibles à la certification B Corp si elles remplissent les critères suivants :

1. Juridictions conformes : Opérer dans des juridictions notées « Conforme » ou « Conforme pour l'essentiel » par le [Forum mondial de l'OCDE](#) selon la norme ERD.
2. Pratiques de gestion de la conformité réglementaire : Faire état de pratiques de gestion suffisantes en matière de contrôle des clients à la recherche d'activités criminelles, mais aussi de conformité avec les réglementations locales et internationales pertinentes.
 - a. Détailler toutes les réglementations nationales et internationales pertinentes en matière de confidentialité des clients et d'activités criminelles potentielles (notamment la propension des clients à l'évasion fiscale).

- Détailler les pratiques d'entreprises mises en places pour se conformer aux réglementations susmentionnées (et publier des exemplaires de toute politique ou tout document pertinents au sujet de ces pratiques) ;
- b. Préciser si l'entreprise ou la personne a fait l'objet d'amendes ou de sanctions liées à une forme de non-conformité durant leur partenariat (notamment en décrivant les faits, le montant des amendes et les mesures correctives) ;
 - c. Détailler les pratiques d'entreprise concernant l'identification des clients et les pratiques de filtrage au-delà des exigences réglementaires, en joignant des extraits des politiques applicables ou de la documentation relative à ces pratiques, et indiquer si l'entreprise est en mesure d'affirmer que ses pratiques ne sont pas à l'origine d'activités criminelles ; et
 - d. Détailler les mécanismes de surveillance de l'application des politiques et pratiques susmentionnées, en précisant les responsables de leur mise en œuvre et la manière dont elles sont révisées et mises à jour.
3. Politique fiscale publique : Éditer une politique fiscale accessible au public et instaurer suffisamment de pratiques de gestion pour assurer la conformité avec cette politique :
- a. Une déclaration positive dans la déclaration de transparence du profil B Corp de l'entreprise selon laquelle les principes et pratiques de l'entreprise sont conformes au [cadre fiscal de B Lab](#) ;
 - b. Une déclaration fiscale accessible au public et approuvée par le plus haut niveau de gouvernance de l'entreprise (p. ex. le conseil d'administration), qui indique explicitement et confirme la conformité aux principes contenus dans le cadre fiscal de B Lab que les impôts acquittés historiquement par leurs clients sont représentatifs du chiffre d'affaires et des activités réels de l'entreprise dans chaque juridiction. Cette déclaration implique également la reconnaissance du fait que leur propre engagement auprès des gouvernements et des régulateurs fiscaux doit également être conforme à la politique susmentionnée ; et
 - c. Un processus établi pour gérer et maintenir la conformité de leurs services, de leurs recommandations et de l'engagement du gouvernement et des autorités de réglementation fiscale vis-à-vis de leur politique fiscale.
4. Soutien aux politiques publiques : S'engager à soutenir les politiques publiques visant à répondre aux préoccupations du secteur, notamment en termes de transparence de la propriété effective et des sources de richesse, d'échange de renseignements fiscaux, et d'inégalité des richesses. Exemple de pratiques :
- a. Engagement public affiché dans la déclaration de transparence du profil B Corp ;
 - b. Soutien à la réglementation locale portant sur les risques du secteur ; et/ou
 - c. Soutien aux cadres internationaux portant sur les risques du secteur (p. ex. Normes fiscales internationales de l'OCDE).
5. Services client à impact positif : Offrir aux clients des services intégrant des stratégies à impact positif. Exemple de pratiques :
- a. Ressources (p. ex. membres de l'équipe, documents) dédiées au conseil des clients concernant l'utilisation de leur patrimoine dans le but d'obtenir un impact positif ; et/ou

- b. Gamme de produits distincte et dédiée à des services à impact positif qui constitue une part considérable de leurs services.

Présentation du secteur

Dans le système de classification Sustainable Industry Classification System (SICS), le secteur des services financiers est divisé en trois sous-secteurs : les marchés de capitaux, les services bancaires aux entreprises et aux commerces, et les assurances¹. Les marchés de capitaux sont eux-mêmes divisés en trois industries : les activités de gestion et de conservation des actifs, les services bancaires d'investissement et de courtage, et les bourses de marchandises. Les activités de gestion et de conservation des actifs regroupent les entreprises qui gèrent des portefeuilles d'investissement moyennant une commission ou des honoraires pour les investisseurs institutionnels ou particuliers et les grosses fortunes.

Dans ce secteur, il existe une offre de services particulière : les structures de planification patrimoniale, qui créent et gèrent les fiducies, fondations et sociétés pour le compte d'individus et d'entreprises. Contrairement aux entreprises de gestion d'actifs, les structures de planification patrimoniale n'investissent pas les capitaux de leurs clients, mais développent plutôt leur structure, supervisent les transactions et effectuent des tâches administratives.

Outre la planification fiscale, les structures de planification patrimoniale (comme les fiducies) sont utilisées dans de nombreux cas, dont les suivants :

- Héritage et planification successorale : Planification du transfert effectif des richesses et des actifs vers les bénéficiaires, notamment en empêchant certaines personnes d'hériter avant d'être considérées comme financièrement matures, en évitant l'homologation et la division publiques des actifs ou encore en contournant les lois de réserve héréditaire.
- Réserve héréditaire : Protection de l'héritage familial contre les lois de réserve héréditaire. Certains pays possèdent des lois selon lesquelles certaines personnes ne peuvent pas hériter des richesses et actifs d'un-e défunt-e (p. ex. sur la base d'une discrimination sexuelle).
- Régimes politiques instables : Protection des richesses des personnes vivant dans des pays où le régime politique et le système financier sont instables.
- Contrôle des changes : Apport d'une certaine flexibilité sur la destination et les moyens employés pour transférer des fonds à l'étranger. Certains pays limitent en effet la liberté de mouvement des capitaux.
- Confidentialité : Maintien des droits en matière de confidentialité pour les personnes et les familles, notamment concernant certains aspects de leurs actifs privés et des arrangements familiaux.
- Allègements fiscaux : Évitement de la double imposition.

¹ [Sustainability Accounting Standards Board \(SASB\)](#)

En raison de la nature du système financier et fiscal mondial, dans lequel chaque juridiction impose sa propre approche de la fiscalité, les individus et les entreprises peuvent recourir à des stratégies complexes pour tirer le meilleur parti de ces règles. Par le passé, cela s'est traduit par un « nivellement par le bas » : certaines juridictions font en sorte d'attirer les capitaux et investissements en offrant des taux d'imposition très bas (voire inexistant) et l'opacité financière, deux stratégies très avantageuses pour les clients et comptes offshore.

Voici les paramètres qui entrent en compte :

- Juridictions à faible taux d'imposition : Il s'agit des juridictions (qu'il s'agisse de villes, d'États ou de pays) qui proposent un régime fiscal favorable et avantageux pour les non-résidents, et invitent à la délocalisation des transactions économiques vers leur territoire en appliquant un taux d'imposition faible ou nul. Nombre de ces juridictions sont également qualifiées d'opaques.
- Juridictions opaques : Ces juridictions limitent la divulgation publique des informations sur la propriété effective et les richesses.
- Clients et comptes offshore : Ce concept englobe les personnes qui possèdent un compte dans des juridictions où elles ne résident pas ou ne touchent pas de revenus, ainsi que les entreprises qui possèdent des comptes dans des juridictions où elles n'exercent pas d'activité à grande échelle.

Bien qu'il n'existe pas de liste définitive des juridictions à faible taux d'imposition ou opaques, le secteur fait état de plusieurs listes qui s'en rapprochent, notamment le [classement de l'OCDE pour la norme ERD](#), la [liste des juridictions non coopératives de l'UE](#), le [classement Oxfam des paradis fiscaux mondiaux pour les sociétés](#), ainsi que l'[Indice d'opacité financière](#) et l'[Indice des paradis fiscaux pour les sociétés](#) du Tax Justice Network.

Les notations de conformité de l'OCDE pour la norme ERD (échange de renseignements sur demande) permettent de suivre la mise en œuvre des normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Les juridictions font l'objet d'un examen par leurs pairs et se voient attribuer une notation parmi les suivantes : conforme, conforme pour l'essentiel, partiellement conforme ou non conforme. Le Tax Justice Network est un organisme mondial visant à réformer les systèmes fiscaux et financiers pour une société plus juste. Il est à l'origine de l'Indice des paradis fiscaux pour les sociétés (CTHI) et de l'Indice d'opacité financière (FSI), qui établissent un classement des pays en fonction du degré dans le quel le système fiscal et financier de chaque pays permet aux multinationales ou aux individus de payer moins d'impôts. Vous trouverez plus de détails sur ces systèmes de notation dans l'Annexe.

Bien que les examens plus rigoureux, les changements de réglementation et la coordination aux niveaux local et international aient minimisé ces risques, les structures de planification patrimoniale et autres services financiers servant des clients offshore dans les juridictions opaques ou à faible taux d'imposition sont exposées à des risques plus élevés que les autres entreprises du secteur.

Risques et problèmes clés

Dissimulation de propriété effective et de sources de richesse

Dans les juridictions opaques où les exigences de divulgation sont moindres, toute personne est en mesure de créer une forme juridique (comme une société ou une fiducie) qui détient son patrimoine et ses actifs sans avoir à renseigner son identité ni la source du patrimoine. De telles structures constituent une couche supplémentaire entre le propriétaire et ses richesses, entraînant la dissimulation de son identité et la vraie valeur de son patrimoine². Cette opacité intrinsèque fait de ces juridictions un système financier propice au blanchiment d'argent et à l'évasion fiscale, évoqués dans les parties suivantes.

Voici des exemples de structures éclipsant la propriété effective et les sources de richesse :

- Sociétés-écrans : Ces entreprises qui n'existent que sur papier (sans employé-e-s ni bureaux) n'identifient personne comme bénéficiaire effectif³.
- Contrats de fiducie abusifs : Ces accords impliquent plusieurs fiducies, chacune possédant différents actifs du contribuable, ainsi que des intérêts dans les autres fiducies. Les fiducies interagissent verticalement pour distribuer les revenus entre elles dans le but de bénéficier de déductions exagérées ou fictives afin de diminuer le revenu imposable⁴.

Blanchiment d'argent et corruption

Les juridictions opaques offrent la possibilité de dissimuler la source de la propriété effective ; par conséquent, elles sont propices à la corruption et aux personnes souhaitant blanchir leur patrimoine acquis illégalement. Parmi les sources de recettes illégales, on compte la corruption politique, le trafic d'armes, de drogues et de personnes, mais aussi le financement du terrorisme. On estime le blanchiment d'argent dans le monde à entre 800 milliards et 2 billions de dollars américains par an⁵.

La corruption politique représente un problème de taille dans les pays en développement. En plus d'empêcher le développement économique et politique, elle entrave la mise en œuvre efficace de stratégies de réduction de la pauvreté par les gouvernements nationaux. Les juridictions opaques encouragent également les leaders et représentants du gouvernement corrompus, qui acceptent des pots-de-vin et détournent les fonds publics afin de dissimuler l'origine de cet argent⁶.

² [Tax Justice Network](#)

³ [Transparency International](#)

⁴ [Internal Revenue Service \(IRS\)](#)

⁵ [Organisation des Nations Unies \(ONU\)](#)

⁶ [Oxfam](#)

Évasion et évitement fiscaux

Bien que les structures de planification patrimoniale ne délivrent pas de conseils fiscaux à leurs clients, elles jouent un rôle de premier plan dans la chaîne de valeur en offrant à leurs clients les moyens d'appliquer leurs stratégies fiscales par le biais de sociétés-écrans. B Lab a déjà énoncé sa position concernant les stratégies fiscales et les services de conseil fiscal [ici](#).

Toutes les structures de planification patrimoniale sont exposées au risque que leurs clients participent à une forme d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal agressif. Ce risque est d'autant plus élevé dans les juridictions opaques ou à faible taux d'imposition. Les promoteurs industriels soulignent que les clients résidant dans des territoires politiquement instables ou sujets à des violations des droits humains ont légitimement besoin de recourir aux structures de planification patrimoniale offshore, car leurs systèmes financiers et légaux sont plus stables. En revanche, les acteurs de la société civile estiment que ces cas ne constituent qu'une fraction des clients internationaux.

L'évasion et l'évitement fiscaux ont lieu lorsqu'une personne ou une entreprise organise son activité financière de manière à payer moins d'impôts. Ces termes peuvent être définis comme suit :

- **Évasion fiscale** : Elle désigne la mise en œuvre de moyens illégaux pour se soustraire à une charge fiscale ou l'ignorer. Le contribuable paie alors moins d'impôts que ce à quoi la loi l'oblige en dissimulant ses revenus ou des renseignements aux autorités fiscales.
- **Évitement fiscal** : Ce terme renvoie aux moyens mis en œuvre par un contribuable pour contourner ses obligations fiscales. Bien que l'évitement fiscal puisse reposer sur des moyens légaux, il va généralement à l'encontre de la loi qui est censée être appliquée⁷.

Chaque année, les paradis fiscaux du monde entier coûtent entre 500 et 600 milliards de dollars américains en recettes perdues au titre de l'impôt des sociétés et 200 milliards au titre de l'impôt des particuliers, pour un patrimoine individuel détenu dans les paradis fiscaux évalué à entre 8 et 36 billions de dollars américains. Pour le contexte, les pays à revenus faibles représentent environ 200 milliards de dollars américains en recettes perdues au titre de l'impôt des sociétés, un montant supérieur aux 150 milliards de dollars reçus en aide internationale au développement⁸.

En payant moins d'impôts qu'elles n'en doivent, les personnes et les entreprises privent les gouvernements des recettes fiscales nécessaires à la fourniture de services et infrastructures publics critiques tels que les écoles, les hôpitaux et les routes. Les impacts négatifs de ces agissements accroissent la pauvreté et les inégalités, en particulier dans les pays à faibles revenus⁹. Ces derniers subissent d'ailleurs des pertes proportionnellement plus importantes que

⁷ [Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#)

⁸ [Fonds monétaire international](#)

⁹ [Oxfam](#)

les pays à hauts revenus à l'échelle des milliards de dollars américains de recettes perdues au titre de l'impôt des sociétés.

Justification de la décision du Conseil consultatif sur les Normes

Les présentes normes pour les services financiers et les structures de planification patrimoniale établis dans des paradis fiscaux sont nourries et fondées sur les normes B Corp pour les [Services bancaires en Suisse](#) et les [Services de conseil fiscal](#).

Les structures de planification patrimoniale et autres services financiers qui évoluent au sein de juridictions ayant obtenu un score de paradis fiscal de 100 ne sont actuellement pas admissibles à la certification B Corp en raison des risques plus élevés pour ces services d'être utilisés comme moyen d'évitement fiscal, en particulier quand ces entreprises servent des clients situés hors de leur juridiction. Ces risques existent cependant quel que soit le type de client (des personnes aux entreprises de toutes tailles). Par ailleurs, même s'ils sont présents dans les juridictions dont le score de paradis fiscal n'atteint pas 100 (le score le plus élevé), celles qui ont obtenu le score le plus élevé présentent la plus grande probabilité que les services soient utilisés à mauvais escient.

Comme nous reconnaissons que ces risques existent tout de même dans les autres juridictions, les structures de planification patrimoniale qui s'y trouvent sont éligibles à la certification B Corp sous réserve de remplir les autres exigences susmentionnées.

Bien que le secteur de la planification patrimoniale soit particulièrement propice au blanchiment d'argent, à la corruption, à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal, les entreprises individuelles qui remplissent les conditions 1 à 3 peuvent atténuer ces risques en prenant les mesures suivantes :

1. Juridictions conformes : Les entreprises qui exercent leur activité dans des juridictions conformes aux normes internationales de transparence financière atténuent ainsi le risque d'évasion fiscale internationale et d'évitement fiscal agressif. Les normes fiscales internationales de l'OCDE représentent une avancée considérable dans l'amélioration de la transparence des renseignements transfrontaliers sur la propriété effective. L'échange de ces renseignements représente un outil majeur dans l'application des réglementations par les autorités fiscales locales. L'examen par des pairs permet d'obtenir un référentiel clair pour identifier les juridictions conformes et non conformes.
2. Pratiques de gestion de la conformité réglementaire : Les entreprises ayant établi des bonnes pratiques de gestion de la conformité avec les réglementations financières locales et internationales sont à même d'atténuer les risques intrinsèques au secteur. Il existe de nombreuses réglementations abordant les risques de dissimulation de propriété effective et de sources de richesse, de blanchiment d'argent et de corruption, ou encore d'évasion fiscale et d'évitement fiscal agressif.
3. Politique fiscale publique : Pour éviter de favoriser l'évasion et l'évitement fiscaux, les entreprises peuvent publier une politique fiscale et mettre en œuvre des pratiques de gestion permettant d'assurer leur conformité. En publiant leur politique fiscale, les entreprises seront responsables du refus de collaborer avec des clients qui se livrent à

l'évasion et l'évitement fiscaux. Étant donné que les structures de planification patrimoniale ne fournissent pas de conseils fiscaux, elles doivent exiger de leurs clients qu'ils remettent un exemplaire de conseil fiscal obtenu auprès d'une institution de conseil fiscal fiable.

En ce qui concerne les exigences 4 et 5, il est reconnu que les entreprises du secteur des services financiers, et pas uniquement les structures de planification patrimoniale, sont capables de faire évoluer les systèmes internationaux. Par exemple, elles peuvent mener des actions de soutien aux politiques publiques répondant aux risques du secteur, ou encore offrir à leurs clients des services fondés sur des stratégies à impact positif. En dépassant l'atténuation des risques pour agir activement afin d'améliorer leur impact sur les parties prenantes, les entreprises contribueront de façon significative à rendre l'économie plus inclusive, équitable et régénératrice.

La décision du Conseil consultatif sur les Normes est le fruit de recherches indépendantes menées par B Lab et de consultations de parties prenantes.

Cette déclaration est effective à partir de décembre 2021 jusqu'à un nouveau jugement de la part du Conseil consultatif sur les Normes. Il se peut que cette déclaration soit réexaminée dans le cadre du développement des [nouvelles normes pour les services financiers souhaitant obtenir la certification B Corp](#), prévu pour 2023 et 2024.

Veuillez envoyer vos commentaires ou vos questions à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.

Annexe

Normes fiscales internationales de l'OCDE

Échange de renseignements sur demande (ERD)

La norme ERD permet aux autorités du monde entier de veiller à ce que les contribuables paient le bon montant d'impôts. Selon cette norme, les autorités fiscales sont autorisées à émettre des demandes précises auprès de leurs homonymes dans le but d'obtenir des renseignements qui permettraient de faire progresser leurs enquêtes fiscales. Les informations demandées peuvent inclure des documents comptables, des relevés bancaires et des informations sur la propriété des actifs.

Le Forum mondial procède à des examens par les pairs pour évaluer l'application des normes internationales de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. L'envoi des

notations aux juridictions évaluées constitue la dernière étape du processus d'examen. Les notes d'une juridiction peuvent être revues à la hausse plus tard si elle applique de manière efficace les recommandations reçues. Quatre notations distinctes peuvent être attribuées à un pays selon dix critères (énumérés dans le tableau ci-dessous). Voici le détail des quatre notations :

- Conforme : La norme ERD est mise en œuvre. Cette note peut être accordée même si quelques recommandations ont été émises, dans la mesure où aucune lacune importante n'a été identifiée.
- Conforme pour l'essentiel : La norme ERD est largement appliquée, mais des améliorations sont nécessaires. Certaines lacunes identifiées sont importantes mais ont un impact limité sur l'ERD.
- Partiellement conforme : La norme ERD n'est que partiellement appliquée. Au moins une déficience matérielle qui a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet significatif sur l'ERD a été identifiée.
- Non conforme : Des lacunes fondamentales dans la mise en œuvre de la norme ont été identifiées.

La liste des notations de la norme ERD par juridiction est consultable sur le [site de l'OCDE](#).

Échange automatique de renseignements (EAR)

Il consiste en l'échange automatique de renseignements prédéfinis entre les autorités fiscales. La norme EAR, aussi connue sous le nom de Norme commune de déclaration (NCD/CRS), exige un échange annuel de renseignements sur les comptes financiers détenus par des personnes ou des entités non résidentes, dans un format prédéfini. Les renseignements partagés incluent des détails sur le compte financier (p. ex. institution financière gestionnaire, numéro de compte, solde du compte) et sur le titulaire du compte (p. ex. nom, adresse, date de naissance, numéro d'identification fiscale).

Le Forum mondial organise un examen par des pairs pour suivre la mise en œuvre de la norme EAR. En 2020, le Forum mondial a présenté les conclusions des [examens par les pairs des cadres légaux](#) instaurés par chaque juridiction pour respecter la norme EAR. Les notations de conformité vis-à-vis de la norme EAR pour chaque juridiction sont en cours d'attribution et seront publiées en 2022.

Indice des paradis fiscaux pour les sociétés et Indice d'opacité financière du Tax Justice Network^{10,11}

Le Tax Justice Network est un organisme mondial qui encourage les personnes et les gouvernements à reprogrammer leurs systèmes fiscaux et financiers, en leur donnant les outils nécessaires. Il est à l'origine de l'Indice des paradis fiscaux pour les sociétés (CTHI) et de l'Indice

¹⁰ [Indice des paradis fiscaux pour les sociétés du Tax Justice Network](#)

¹¹ [Indice d'opacité financière du Tax Justice Network](#)

sur l'opacité financière (FSI). Le CTHI classe chaque pays en fonction du degré auquel le système fiscal et financier du pays permet aux multinationales de transférer leurs bénéfices hors des pays où elles exercent leurs activités et donc d'y payer moins d'impôts. L'Indice d'opacité financière classe quant à lui les juridictions, selon leur degré de complicité, permettant aux individus qui le souhaitent de soustraire leurs finances à l'application des textes de loi, notamment ceux des pays étrangers.

Ces deux indices sont régulièrement mis à jour : les dernières modifications datent de 2021 pour le CTHI et 2020 pour le FSI.

Indice des paradis fiscaux pour les sociétés

Critères

- Score de paradis fiscal pour les sociétés : la mesure dans laquelle le pays est programmé pour permettre aux entreprises de frauder le fisc ; 20 indicateurs permettent d'identifier la présence ou l'absence de lois et politiques favorisant l'incivisme fiscal
- Poids à l'échelle globale : le volume d'activité exercée dans le pays par les sociétés

Top 20 des juridictions (ordre décroissant)

- Général : Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Bermudes, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Hong Kong, Jersey, Singapour, Émirats arabes unis, Irlande, Bahamas, Royaume-Uni, Chypre, Maurice, Belgique, Guernesey, France, Chine, Île de Man
- Score de paradis fiscal pour les sociétés : Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Bermudes, Jersey, Bahamas, Île de Man, Îles Turques-et-Caïques, Anguilla, Émirats arabes unis, Guernesey, Suisse, Chypre, Singapour, Maurice, Pays-Bas, Malte, Hong Kong, Irlande, Liban, Luxembourg

Indice d'opacité financière

Critères

- Score d'opacité : la mesure dans laquelle le pays est programmé pour permettre aux personnes de dissimuler leurs finances aux yeux de la loi ; 20 indicateurs permettent d'identifier la présence ou l'absence de lois et politiques favorisant l'opacité financière
- Poids à l'échelle globale : le volume d'activité financière exercée dans le pays

Top 20 des juridictions (ordre décroissant)

- Général : Îles Caïmans, États-Unis, Suisse, Hong Kong, Singapour, Luxembourg, Japon, Pays-Bas, Îles Vierges britanniques, Émirats arabes unis, Guernesey, Royaume-Uni, Taïwan, Allemagne, Panama, Jersey, Thaïlande, Malte, Canada, Qatar
- Score d'opacité financière : Algérie, Angola, Maldives, Bolivie, Émirats arabes unis, Jordanie, Anguilla, Îles Turques-et-Caïques, Libéria, Brunei, Qatar, Paraguay, Îles Caïmans, Kenya, Vanuatu, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Liechtenstein, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa